

CPOM Île-de-France
Document de travail version projet

PREVENTION DU RISQUE CMR

Programme socle commun

Paris, le 21 juin 2013
CMR version V2

PREAMBULE

La Convention d'Objectifs et de Gestion en vigueur entre la CNAMTS et l'Etat confirme la volonté de poursuivre, développer et systématiser une politique volontaire de partenariat avec les SIST.

Dans ce cadre et à travers le Contrat Pluriannuel de Gestion entre la CRAMIF et la CNAMTS, des conventions bilatérales CRAMIF/SIST ont été signées pour mettre en œuvre des programmes de prévention des risques CMR.

Par ailleurs et dans le cadre de leurs missions, les SIST développent des actions de prévention en cohérence avec le Plan Santé au Travail et ses déclinaisons régionales définies par le Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels.

Un des objectifs de l'axe 2 du deuxième Plan Régional Santé au Travail (PRST 2) traite de l'amélioration de la prévention des risques CMR (repérage des expositions et substitution dans des secteurs d'activité ciblés).

Le présent programme précise les actions de prévention des risques CMR à mener au bénéfice direct des entreprises et de leurs salariés.

Ces actions correspondent aux priorités régionales des partenaires sociaux et répondent aux besoins des TPE/PME.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les seuls chiffres publiés sont ceux issus de l'enquête SUMER 2003.

Celle-ci dénombre au niveau national :

- 2 300 000 salariés exposés à un cancérogène
- 192 000 salariés exposés à un mutagène
- 195 000 salariés exposés à un reprotoxique

Sur la base des données régionales de l'enquête SUMER 2009, 6,7% des salariés d'Ile de France (soit environ 320 000 salariés) seraient exposés à au moins un cancérogène (selon les classifications CIRC 1 et 2A et Directive européenne 1 et 2).

Les enquêtes SUMER 2003 et 2009, les résultats des actions du PNAC CMR du Réseau Prévention de l'Assurance Maladie et des conventions bilatérales CRAMIF/SIST et l'expérimentation STEP-CMR menée par la CNAMTS montrent que l'on retrouve fréquemment les mêmes types d'agents CMR dans les entreprises de secteurs d'activité déterminés.

Les agents CMR les plus couramment rencontrés dans les entreprises ou cités dans les études sont donc:

- les émissions Diesel,
- les poussières de bois,
- le formaldéhyde,
- les fumées de soudage,
- les huiles usagées (HAP),
- la silice cristalline,
- les solvants chlorés (dichlorométhane, trichloréthylène, perchloréthylène).

Les secteurs d'activités concernés prioritairement par ces CMR sont :

- le BTP,
- les garages (réparation et carrosserie automobile, centre de contrôle technique,...),
- le travail et l'usinage des métaux (décolletage, mécanique industrielle, chaudronnerie,...),
- la santé (laboratoires dont laboratoires d'anatomopathologie et de thanatopraxie),
- le travail du bois (menuiseries, fabrication de meubles, magasins de bricolage,...).

Ces CMR, dans ces secteurs d'activités, sont difficilement substituables et nécessitent donc une attention particulière au niveau des actions de prévention des entreprises.

Ces CMR et ces secteurs d'activités sont ciblés prioritairement dans le CPOM.

	Bois poussières	Formaldé hyde	Fumées de soudage	Émissions diesel	Huiles usagées (HAP)	Silice cristalline	Solvants chlorés
BTP	x		x	x		x	x
Garages			x	x	x		x
Travail et usinage des métaux			x		x		x
Santé (laboratoires)		x					x
Travail du bois	x	x					x

Les secteurs d'activités et les CMR associés sont choisis par le SIST dans ce tableau en fonction des spécificités de ses entreprises adhérentes.

Concernant l'amiante et les autres CMR, non ciblés dans le tableau, le SIST poursuit ou développe son action auprès des entreprises dont les salariés sont potentiellement exposés à ces CMR, en particulier dans le secteur du BTP.

PROGRAMME SOCLE COMMUN

- **Objectifs**

Les actions relatives à la thématique CMR ont pour finalité la réduction de l'exposition au risque CMR des salariés des entreprises adhérentes au SIST.

- **Actions**

- Promouvoir la prise en compte du risque CMR auprès des entreprises adhérentes ciblées (par mailing, conventionnement, colloque,...),

- Renforcer le repérage et l'évaluation du risque CMR au sein de l'entreprise,
 - Conseiller et accompagner l'entreprise dans la mise en place d'un plan d'action,
 - Suivre les actions de prévention,
 - Remonter les informations sur l'action CMR du Service pour une analyse régionale.
- Contribution de la CRAMIF
 - Organiser et piloter des réunions thématiques en concertation avec la DIRECCTE
 - Contribuer au diagnostic via des études statistiques AT/MP
 - Mettre à disposition son fonds documentaire et les supports écrits du réseau Prévention (Fiches FAR, FAS, FIP,...)
 - Organiser des sessions de formation et d'information des membres des équipes pluridisciplinaires
 - Mettre à disposition, en fonction des ressources et des sollicitations, ses capacités techniques (Laboratoire de toxicologie industrielle, Centre de mesures et contrôles physiques) en vue d'un partage d'expertise
 - Valoriser les actions significatives
 - Assurer le suivi des CPOM en concertation avec la DIRECCTE
 - Contribution de la DIRECCTE
 - Organiser et piloter des réunions thématiques en concertation avec la CRAMIF
 - Contribuer au diagnostic via son service d'études et statistiques et en mettant à disposition les éléments de connaissance en sa possession (par exemple données SUMER)
 - Fournir un appui méthodologique orienté vers les médecins du travail via les médecins inspecteurs
 - Valoriser les actions significatives
 - Assurer le suivi des CPOM en concertation avec la CRAMIF
- **Indicateurs**
 - Indicateurs de suivi (*l'objectif chiffré à atteindre sera défini avec chaque SIST*) :
 - Nombre d'établissements ayant été sensibilisés au risque CMR
 - Nombre d'établissements accompagnés pour le repérage des CMR
 - Indicateur de résultat :
 - Nombre d'établissements accompagnés dans la mise en place d'un plan d'action (*l'objectif chiffré à atteindre sera défini avec chaque SIST*)
 - Nombre d'établissements ayant réalisé des actions de substitution, de suppression ou de réduction du risque
 - **Suivi et bilan**
 - Le suivi des actions est réalisé annuellement à travers les renseignements portés sur une fiche formalisée par secteur d'activités.
Cette fiche sera transmise à la CRAMIF et à la DIRECCTE par le référent CMR du SIST, qui sera l'interlocuteur privilégié.
 - Une réunion annuelle commune avec les SIST ayant choisi cette thématique, la CRAMIF et la DIRECCTE sera organisée.
 - Le bilan sera établi à l'issue du CPOM : une analyse qualitative et quantitative des actions du SIST sera réalisée par le SIST.
Une synthèse régionale sera réalisée par la CRAMIF et la DIRECCTE.